

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : Mme PONS, M. BERNARD

Absent ayant donné procuration :

M. CAILLAUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme PEYTOUD, conseillère sur la liste supplémentaire qui est présente à la suite de l'annonce d'une conseillère municipale de démissionner de son poste. Cette dernière n'ayant pas encore rédigé de courrier officiel reste en poste et Mme PEYTOUD n'est présente qu'en spectatrice.

Prochain conseil : 30 août 2021

Précédent PV :

M. MANTEL souhaite revenir sur la question du prix du repas et évoque l'actualité nationale où est question de repas à 2€.

Monsieur le Maire lui répond que l'annonce des 2€ ne vaut que pour les collèges publics, qui dépendent du département, la cantine scolaire dépend de la compétence de la Mairie dont le prix est fixé par le conseil municipal et qui ne bénéficie d'aucune subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du message de remerciement d'Elisabeth CELARD, ancienne conseillère départementale et qui n'a pas souhaité se représenter cette année. Monsieur le Maire tenait à souligner toute l'importance qu'avait eu Mme CELARD pour la maison d'autonomie et annonce qu'elle sera invitée pour son inauguration.

**Ordre du jour :**

## **BUDGET**

### **RACHAT D'EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle que, évoqué lors des deux derniers conseils, la commune a décidé de racheter un emprunt qui avait été contracté auprès du Crédit Agricole.

Cet emprunt d'1 500 000 € avait été signé sur 15 ans, ce qui est trop court pour un bâtiment. En conséquence, les annuités de remboursement étaient très élevées et pesaient sur notre capacité à emprunter de nouveau.

De plus, le taux était de 3.24 %, le nouveau sera à 0.86 %.

Lors du dernier conseil, le conseil municipal a validé un emprunt pour 865 000 € à la suite de nos estimations. Finalement, les pénalités seront 29 000 € inférieur à ce qui a été prévu et la commune devra rembourser 836 000 € auprès du Crédit Agricole.

Il a été demandé à la Caisse d'Épargne de n'emprunter que la somme nécessaire, cette demande semble avoir été acceptée ce qui constituera une économie de 2 200 € par an. Le calendrier nous obligeait à obtenir l'accord de la Caisse d'Épargne, sur des estimations, avant d'obtenir le chiffrage du Crédit Agricole. L'estimation de la Mairie était prudente et les besoins seront finalement inférieurs.

Monsieur le Maire soutient que ce rachat, malgré les pénalités, reste pertinent puisque l'obligation de rembourser chaque année 125 000 € en avril pèse sur la trésorerie mais aussi sur le budget. Avec ce rachat, le remboursement annuel tombe sous les 60 000 € et est étalé sur chaque trimestre. Ce qui permettra à la commune d'emprunter pour la nouvelle école.

Mme DIDIER demande si cette stratégie ne conduira pas à dépasser le seuil d'endettement de 12. Monsieur le Maire estime que la commune pourrait emprunter dès aujourd'hui sans dépasser le seuil de 12 mais les capacités d'emprunt étaient bloquées par une annuité trop importante. Mme DIDIER demande s'il n'y a pas un risque de trop s'approcher de 12, Monsieur le Maire lui répond que ce sera à calculer en fonction de nos besoins d'investissements et des subventions mais il reste confiant sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique que, de toute façon, cette renégociation était le seul moyen pour permettre d'emprunter de nouveau pour l'école.

### **Vote à l'unanimité**

## **DECISION MODIFICATIVE 1**

Monsieur le Maire explique que sur le Budget Primitif (BP) a été inscrit une somme en investissement et en fonctionnement pour permettre de payer des droits d'évictions sur le terrain pour la maison d'autonomie. Au moment de la rédaction du BP, il n'y avait pas de certitudes quant à l'utilisation de ces fonds en investissement ou fonctionnement. C'est finalement sur la seconde que la somme a été dépensée, laissant une somme non utilisée en investissement.

Avant les vacances, un audit a été commandé pour la cuisine centrale, ce qui n'était pas prévu.

Mme NIVON et M. PORCHERON ne comprennent pas le rapport.

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé de déplacer la somme de 5 400€, non utilisés pour les droits d'éviction, au chapitre 20 pour pouvoir financer l'audit.

Monsieur le Maire explique que cet audit a été commandé face à plusieurs problèmes à la cuisine centrale. Des professionnels du secteur ont suivi le fonctionnement et ont fait des propositions. De nouvelles méthodes sont à prendre en compte par nos cuisiniers. Cet audit devrait permettre de faire progresser et stabiliser la cuisine centrale. La restitution de l'audit a été un moment très intéressant. Monsieur le Maire estime qu'un audit met toujours le doigt où cela fait mal. M.

PORCHERON estime que celui-ci permet de savoir où il est possible de progresser.

Mme BODEREAU demande s'il y a des axes d'évolution pour la rentrée, Monsieur le Maire doute que la temporalité permette des évolutions dès la rentrée mais il espère que les améliorations seront mises en place au plus tôt.

L'audit est disponible pour les élus en Mairie mais que ce n'est pas le sujet de ce soir et que la restitution a déjà été très longue : 3 heures.

### **Vote à l'unanimité**

## DIVERS

### BACHELIERS MERITANTS

Monsieur le Maire explique que ce projet avait été proposé sous l'ancien mandat par Mme PEYTOUD. Il est proposé d'offrir 100€ à tout bachelier ayant obtenu une mention très bien ou plus au bac 2021.

Mme NIVON fait remarquer qu'aucune habitant ne s'est manifesté en 2020.

Monsieur le Maire estime que cette prime est une bonne chose.

Mme PEYTOUD demande si des bacheliers se sont déjà manifesté, Monsieur le Maire répond par la négative. Mme JURY annonce dors et déjà qu'il y aura sa fille.

M. CAILLAUX évoque les délais pour se faire connaître.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une condition supplémentaire existe : celle d'habiter sur la commune depuis plus d'un an. Pour les délais, Monsieur le Maire évoque la rentrée. M. CAILLAUX trouve le délai court. Mme BERTHELET indique qu'en 2020 la date limite avait fixée au 31 décembre à cause de la crise. Monsieur le Maire propose le 15 octobre.

Plusieurs élus demandent que cette date soit communiquée sur les réseaux sociaux.

**Vote à l'unanimité**

## INTERCOMMUNALITE

### NOM DE LA SALLE DU SIM

Monsieur le Maire évoque le réputé Roger PORCHERON, ancien Maire d'Estrablin et qui a été à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Musique (SIM).

Des membres du SIM ont proposé de baptiser le bâtiment en son honneur.

M. PORCHERON explique au conseil que Roger PORCHERON a porté la création du SIM et son fonctionnement dès la première année.

Mme NIVON parle de Roger PORCHERON comme étant en tête de file avec Jean DEROUBAIX et Christian ARNAUD pour remettre sur le devant le goût musical sur le territoire. L'harmonie avait été remise en activité en 1980 mais il convenait de former les enfants, futurs membres.

M. PORCHERON indique qu'il s'agit d'une proposition du SIM mais que l'avis de tous les conseils allait être sollicité.

Mme DIDIER demande où se trouve la salle, Mme NIVON répond qu'elle se trouve à Pont-Evêque. Mme NIVON continue à évoquer l'impact de Roger PORCHERON qui a réussi à obtenir beaucoup d'aides et de subventions ce qui a permis de n'avoir qu'un emprunt réduit. Aujourd'hui il ne reste plus que 5 ans à rembourser pour un bâtiment construit en 2016.

Monsieur le Maire demande si cela va diminuer la participation, Mme NIVON lui répond par la négative. Le SIM est déjà trop à l'étroit et rencontre la même problématique que pour le restaurant scolaire. Monsieur le Maire comprend que les causes soient les mêmes : l'envie des enfants d'y aller vu les propositions de qualité.

Mme DUPHOT demande si la commune participe financièrement, Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Mme Nivon évoque le coût annuel de 38 000 €.

Monsieur le Maire tenait à souligner à quelle hauteur la commune participe pour les enfants. 38 000 € pour le SIM, à peu près le même montant pour le CEJ (centre de loisirs des mercredis et

vacances) et le reste à charge du périscolaire s'élève à 90 000 € par an pour la commune. Tout ceci représente beaucoup pour les enfants et la culture auprès des jeunes.

Mme NIVON évoque aussi le sport car le sport est bien mis en valeur où la commune participe (périscolaire, centre de loisirs...)

### **Vote à l'unanimité**

Mme DUPHOT demande s'il existe un lien de parenté entre Roger PORCHERON et Nicolas PORCHERON, ce dernier répond qu'il s'agissait de son oncle.

Monsieur le Maire rappelle que Nicolas PORCHERON est le président du SIM.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire prévient le conseil que cette convention va porter sur la police municipale. Il rappelle, comme évoqué à plusieurs reprises, qu'il est prévu de mettre à disposition le policier municipal au profit de Saint Sorlin selon un découpage 1/3 et 2/3. La législation est rigide sur les possibilités de mettre à disposition. Soit c'est le service qui est mis à disposition, soit le personnel. Mais dans ce dernier cas, la mise à disposition est limitée à 3 ans et avec des modalités complexes.

Il a finalement été prévu de mettre à disposition le service. Pour ce faire, il est obligatoire de définir une unité de fonctionnement ainsi qu'un coût de fonctionnement.

De manière générale, le découpage reste 1/3 pour Saint Sorlin et 2/3 pour Eyzin-Pinet. Seront inclus dans les coûts les charges de personnel (hors heures supplémentaires), du véhicules (y compris achat), des équipements, télécom etc. Les heures supplémentaires seront supportées par chaque commune en fonction de leur utilisation.

Mme BAUDRAN revient sur la durée de la convention qui est jumelée avec la durée du mandat plus un an. Elle demande ce qui se passe à la fin de cette convention et si le policier est licencié. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas possible de licencier un fonctionnaire mais que cette durée laissera le temps aux parties de réfléchir ou de trouver une solution, ou un autre partenaire. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une candidate a déjà été retenue et refait son parcours : Police Nationale puis policière municipale à Lyon puis Chasse sur Rhône. Mme DUPHOT pense que cette personne risque de s'ennuyer. Monsieur le Maire n'en est pas convaincu et souhaite déjà qu'une de ses premières missions soit le contrôle de la vitesse. Mais, pour ce faire, il faut qu'ils soient plusieurs. Il espère qu'une convention ou un échange pourra être réalisé avec Estrablin. Monsieur le Maire souhaite également que de la prévention soit appliquée dans un premier temps mais estime qu'elle a ses limites.

Mme DUPHOT pose la question de la hiérarchie pour la policière, Monsieur le Maire lui répond qu'elle dépend directement du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Mme BAUDRAN demande si la Police Municipale (PM) peut verbaliser. Y compris les excès de vitesse. Monsieur le Maire répond par l'affirmatif. M. VALENCIER souligne toutefois la difficulté qu'il y a d'établir la vitesse retenue contre une personne.

Monsieur le Maire revient sur les interventions à prévoir devant l'école. Quand lui-même est présent, les gens font attention mais en son absence, c'est souvent l'anarchie.

M. CAILLAUX estime que l'arrivée d'une personne extérieure et sans connaissance peut être intéressant.

Mme DUPHOT demande ses missions. Monsieur le Maire lui répond que, pour l'urbanisme, elle aura à dresser des constats et pourra même faire des constats d'affichage pour éviter aux pétitionnaires de payer un huissier. Le policier aura également à se déplacer en cas de problèmes.

Mme BAUDRAN estime qu'il n'y a plus beaucoup de communes sans PM, Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a plus que les plus petites communes qui ne sont pas pourvues. Mme BAUDRAN demande si un Maire peut dresser un PV. Monsieur le Maire répond que c'est possible mais complexe.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le parquet pour la procédure de rappel à l'ordre.

En tous les cas, Monsieur le Maire espère beaucoup de la police municipale.

Mme BODEREAU demande si la voiture sera partagée. Monsieur le Maire répond que la voiture sera bien incluse dans les frais de fonctionnement horaire.

Monsieur le Maire souhaite de la souplesse dans les relations avec Saint-Sorlin mais préfère qu'un cadre soit bien établi.

M. RONZON rappelle qu'il y a aussi une PM à Estrablin

Mme DIDIER demande ce qu'il est advenu de l'ancienne voiture, Monsieur le Maire lui répond qu'elle est toujours propriété de la commune et qu'il est souhaité de la vendre sans trouver preneur. L'idée reste d'acquérir un 4x4 pour pouvoir aller sur les chemins ou dans des conditions difficiles.

M. RONZON approuve l'idée du 4x4 compte tenu de la géographie de la commune et des nombreux chemins ruraux.

Mme BAUDRAN demande s'il ne serait pas intéressant de se faire racheter la Micra, Monsieur le Maire approuve l'idée mais reste encore à trouver le véhicule. Et à trancher si essence ou diesel.

Mme BAUDRAN demande s'il n'y a pas des aides pour les hybrides, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y en a pas pour les collectivités. Pour la motorisation, la préférence va au diesel, à cause du couple disponible. Mme DUPHOT questionne sur les vignettes, Monsieur le Maire en est conscient mais estime que la question des vignettes ne devrait pas arriver avant plusieurs années dans nos campagnes. Il souligne également qu'il y a un malus plus important sur un véhicule essence que diesel ce qui est difficilement explicable. Mme DIDIER rappelle qu'il ne doit plus y avoir de véhicule diesel en 2025 dans les grandes villes.

### **Vote à l'unanimité**

M. RONZON évoque avec nostalgie l'ancien policier municipal.

## **INFORMATION**

### **Naissance**

Monsieur le Maire informe le conseil de la naissance d'un garçon d'un agent communal.

M. CAILLAUX demande si une cagnotte est prévue, Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a une prévue par le personnel et aimerait que la même chose soit faite pour les élus.

Monsieur le Maire tient à souligner que l'épouse de l'agent a accouché dimanche soir mais que l'agent était présent lundi matin pour donner ses consignes et préparer la semaine avant son départ en congé paternité. Pour lui, ceci montre un fort investissement.

## **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire évoque le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui devra réunir un groupe de travail d'octobre 2021 jusqu'au printemps 2022. Mme DUPHOT demande quel sera son objectif, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la rédaction d'un plan

contre les inondations rédigé en lien avec le SIRRA. Les élus sont invités à y participer pour enrichir les connaissances car les inondations ont lieu le plus souvent au même endroit et il faut les faire connaître. Monsieur le Maire estime que les agriculteurs y seront associés.

Mme NIVON précise qu'il s'agit d'un projet devant durer 6 ans. Mme DUPHOT demande qui en fera parti, Monsieur le Maire sollicite tout volontaire ayant des connaissances sur le sujet.

Mme DUPHOT demande si cela risque de changer la carte des aléas, Monsieur le Maire ne peut pas être affirmatif pour le moment.

En illustration, Monsieur le Maire évoque le passage d'un drone LIDAR par le SIRRA qui a permis d'obtenir beaucoup de points topographiques. Lors du rendu, Monsieur le Maire a pu faire remonter des incohérences, preuve de l'importance des élus sur ces dossiers.

M. RONZON regrette qu'il n'y ait pas eu un registre des inondations par le syndicat des 4 vallées. Monsieur le Maire estime que ce sujet va monter en puissance.

---

Monsieur le Maire annonce que les piscines de Loire-sur-Rhône et Vilette-de-Vienne vont être reprises par l'agglomération et qu'il sera question de la compensation.

Aussi, le « club » des 4 communes sollicitant la suppression de la dotation négative deviendra un club de 6.

M. RONZON craint que ce soit plus difficile à défendre, M. PORCHERON n'est pas d'accord car cette dotation négative touchera plus de monde.

M. CAILLAUX demande si Eyzin-Pinet sera toujours la commune la plus contributrice, Monsieur le Maire confirme avec 78 000€. Suivi, à l'avenir, de Luzinay pour 54 000€ puis les Côtes-d'Arey.

M. RONZON demande quel est le budget global de l'agglomération, Monsieur le Maire lui répond que les dotations seules représentent un budget de 16 millions d'euros en dépenses quand les différentes dotations de compensation représentent une recette de 150 000€. Une bien faible somme comparée aux 16 millions de dotation à verser aux autres communes.

Mme DUPHOT demande s'il y a un interlocuteur privilégié à l'agglomération sur cette question, Monsieur le Maire lui répond que, pour l'instant, la politique est déjà d'expliquer le mécanisme aux nouveaux élus puisqu'il y a 50% de nouveaux élus à l'agglomération. A l'issue des explications, il y aura des discussions. Normalement, en fin d'année, des décisions seront prises mais les échanges risquent d'être difficiles.

Mme NIVON regrette le minutage avec la réparation du pont de Chaumont par l'agglomération. Monsieur le Maire le conçoit et est très heureux d'être avec Vienne Condrieu Agglomération car le pont de Chaumont a été financé entièrement par Vienne Condrieu Agglomération tout comme le sera le plateau traversant sur la route chez Monsieur.

A ce sujet, Mme BAUDRAN demande si l'aire d'accueil des poubelles sera changée de côté, M. PORCHERON répond par la négative mais explique qu'un aménagement sera réalisé.

Monsieur le Maire précise qu'un trottoir sera installé entre le pont et le carrefour et, en voyant le montant des travaux, Monsieur le Maire est heureux que ce soit financé par VCA.

Il tient également à souligner que la commune sera bientôt connectée avec la station d'épuration de Vienne Sud grâce à Vienne Condrieu Agglomération.

A ce sujet, Mme DIDIER demande pourquoi la lagune n'est plus utilisée, Monsieur le Maire explique que l'Etat considère que les lagunes ne sont pas assez efficaces et devraient être limitées aux zones de montagne. Eyzin-Pinet est à proximité d'une station d'épuration qui donne de meilleurs résultats.

Mme NIVON évoque l'article paru sur Facebook de Sud-Est Vienne Environnement (SEVE) avec une vidéo qui évoque la station d'épuration projetée à Savas-Mépin.

Mme DUPHOT s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'étude réalisées, Mme NIVON et Monsieur le Maire évoquent un sujet sensible et politique.

## **QUESTIONS**

### **City stade**

Un élu demande si le city stade est ouvert.

M. PORCHERON lui répond que c'est un projet du Conseil Municipal d'Enfants (CME) que de l'ouvrir. Les matins dans un premier temps mais jamais la nuit.

Monsieur le Maire rappelle que le city avait été fermé à cause des problèmes rencontrés notamment des bouteilles brisées.

Séance levée à 20h41